



FICHE RC ORGANISATEUR ET PRESTATAIRE DE SERVICES SPORTS ET LOISIRS (et AUTRES ACTIVITES)

Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs : Activités hors contrat groupe AN3S, RC Sous-Traitance de plus de 25%, Vente revente, Organisation de manifestations et événements sans limitation de nombres (y compris sur la voie publique), Couverture des participants et bénévoles ; Location de matériel, réparation, entretien, Faute inexcusable, Pollution, Atteinte à l'environnement, Intoxications alimentaires, Défense Recours,

Indiquer si location, entretien, réparation, vente, événementiel...

DOM-TOM et Corse exclus

A remplir et à RETOURNER à : acsgestion1@gmail.com ou contact.an3s@gmail.com

Renseignements

Nom :

Adresse de l'assuré :

Mail et Téléphone :

Statut :

SIREN/SIRET :

Activité(s) et Evénements à détailler :

Chiffres d'Affaires :

Pourcentage du CA sous-Traitance :

Effectif :

Territorialité souhaitée :

Date d'effet souhaitée :

PRIME : entre 120 et 700 € ttc/an (selon CA et activités)

Conditions d'octroi de garantie :

Les encadrants sont tous indépendants, assurés en RC Pro et sont des prestataires sur facture.

Réclamer et à obtenir de ses fournisseurs et/ou sous-traitants, des attestations assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité et à ne pas renoncer à recours contre eux. Ne pas renoncer à recours envers ses co - contractants ni accepter dans ses contrats des clauses d'aggravation de responsabilités (clause pénale, transfert de responsabilité...) ; respecter toutes les règles et normes en vigueur et obtenir tous les accords préalables nécessaires des autorités compétentes les concernant (autorisation d'exercer, d'ouverture au public ...)